



Opération de la myopie (pkr) ratée

Par **Kinou_old**, le **09/11/2007** à **22:43**

Bonjour,

J'ai subi une opération au laser pour correction de la myopie en 2000. Les résultats sont plutôt catastrophique puisque depuis je porte toujours des lentilles ou des lunettes et suite aux dégats qu'a subi ma cornée, je plafonne à 6 ou 7 dixième avec verres de contact.

Je vois un adaptateur de lentille depuis près de 6 mois afin d'essayer de trouver une lentille "plateau" qui puisse être supportable et qui puisse me permettre de retrouver une acuité visuelle normale.

Je souhaiterais savoir si 8 ans après l'opération il est possible de demander réparation du préjudice auprès du chirurgien et quelle est la démarche?

Merci de votre réponse

Par **Chouchoucohn**, le **26/10/2017** à **10:14**

Bonjour, je c que votre message date mais avez vous intenté une procédure en justice? Svp
Mon frère c est fait opérer il y a qqes années et pareil sa vue est horrible